OFFICIEL.

PREMIERE SESSION—DIX-SEPTIEME LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MARDI, 7 janvier 1845.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Stille, MM. B. R. Rogers, S. W. Quirk, Ul. B. Campbell et J. A. Glaize, représentans des paroisses de St. Landry et Calcasieu, et M. Henry Jackson, représentant de la paroisse de Rapides, ont prêté le serment requis.

L'Orateur a soumis à la Chambre, le contrat passé par son Excellence le gouverneur et les huissiers du pénitentiaire.

Sur motion, ce document a été référé au comité du pénitentiaire.

L'Orateur a aussi soumis à la Chambre, l'invitation d'un comité des Ecoles Publiques de la Municipalité No. 3, invitant les membres à assister à l'examen des élèves des dites écoles.

Sur motion, cette invitation a été acceptée.

L'Orateur a aussi soumis à la Chambre, un mémoire d'un comité de la Convention appelé à amender la Constitution, demandant l'usage de la Chambre des Représentans pour la Convention, et invitant sur la nécessité d'agir immédiatement, sur ce mémoire.

M. Stille a fait la motion de déposer ce mémoire immédiatement sur le bureau.

Sur l'adoption de cette motion, M. Wadsworth a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Benjamin, Bickham, Campbell, Cole, Crossman, Day, DeBlanc, Duclosel, Duvigneaud, Fisher, Fortson, Gayarré, Glaize, Griffin, Howell, Jackson, Kilgore, Lamar, May, Morgan, Newport, Peck, Perkins, Quirk, Robalan, Ray, Rogers, Stille, Strawther, Texada, Waterwood et Young avaient voté dans l'affirmative, 32 non.

Et que MM. Bush, Caruthers, Cruzat, Garic, Gaudet, Hebert, Landry de Lafourche Interieure, Lavergne, Leblanc de l'Assomption, Leblanc de Lafourche Interieure, Marks, Moore, Pilié, Tourneillon, Van Winkle, Wadsworth et Winchester avaient voté dans la négative, 17 non.

Conséquemment le dit mémoire a été déposé indéfiniment sur le bureau.

M. Stille a fait la motion que l'Orateur nomme le comité des différentes casuelles.

Une telle motion ayant prévalue, l'Orateur a nommé MM. Stille, Cruzat et Hebert, membres du dit comité.

M. Howell a présenté un mémoire des citoyens de la paroisse d'Ouest Feliciana, demandant que les sections soient toutes pendant un jour seulement, au lieu de trois jours comme elles le sont maintenant.

Sur motion, ce mémoire a été référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Howell, Marks et Ray, membres du dit comité.

M. Barthe ayant offert la résolution suivante :

Resolu que cette partie du message du gouverneur, relative à l'Annexion du Texas, soit référée à un comité composé de membres de cette Chambre."

M. Fluker a présenté les résolutions suivantes, comme substitut :

Resolu que cette partie du message du gouverneur, relative aux revenus de l'Etat, soit référée au comité des finances.

2o. Resolu que cette partie du message du gouverneur, relative aux travaux publics, soit référée au comité des améliorations intérieures.

3o. Résolu que cette partie du message du gouverneur, relative aux Banques, soit référée à un comité spécial composé de cinq membres.

4o. Resolu que cette partie du message du gouverneur, relative au pénitentiaire, soit référée au comité du pénitentiaire.

5o. Resolu que cette partie du message du gouverneur, relative à l'annexion du Texas, soit référée à un comité sur les relations fédérales, qui devra être composé de cinq membres.

Lesquelles résolutions ont été adoptées à l'exception de la cinquième, laquelle après avoir été amendée par M. Barthe, a été adoptée, et qui est comme suit :

5o. Resolu que cette partie du message du gouverneur, relative à l'annexion du Texas, soit référée à un comité composé spécial de cinq membres.

M. Lasère présente une pétition signée par plusieurs citoyens de la ville de Carrollton, demandant que cette ville soit incorporée.

Sur motion, cette pétition a été référée à un comité spécial de trois membres, composé de MM. Lamar, Lavergne et Declozet.

Sur motion de M. Duvignaud, M. Carney, représentant de la paroisse de Ste Marie, a prêté le serment requis.

M. Crossman a présenté les résolutions suivantes, lesquelles ont été lues une première fois et renvoyées à démain pour subir une seconde lecture.

Resolu, etc., que nos sénateurs et représentans au Congrès soient invités à faire tous leurs efforts pour faire réduire le taux actuel du port de lettres.

Resolu que le Gouverneur soit invité à envoyer une copie des dites résolutions à nos sénateurs et représentans au Congrès.

M. Gayarré a présenté la résolution suivante qui a été adoptée :

Resolu, que cette portion du message du Gouverneur qui se rapporte plus particulièrement aux arrangements qui devaient être pris avec les banques et qui n'ont pas été effectués, soit référée à un comité composé de cinq membres.

L'orateur a nommé MM. Gayarré, Perkins, Winchester, Crossman et Marks, membres de dit comité.

M. Marks a présenté la résolution suivante :

Resolu que le comité des dépenses casuelles soit autorisé à souscrire pour soixante copies des journaux suivants : le Jeffersonian, le Republican, le Courrier, l'Abeille, le Picayune, le Crescent City, le Telegraph et le Tropic.

Après quelques discussions sur l'adoption de la dite résolution, M. Duvignaud a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Benjamin, Carutherss, Crossman, Fisher, Fortson, Gaudet, Gayarré, Griffin, Howell, Jackson, Kilgore, Lamar, May, Morgan, Newport, Peck, Perkins, Quirk, Ray, Rogers, Stille, Strawther, Texada, Tourneillon, Wadsworth, Walsh et Young avaient voté dans l'affirmative, 28 oui, et que MM. Bickham, Barthe, Bush, Campbell, Cole, Cornay, Crossman, Day, De Blanc, Duclosel, Duvigneaud, Garic, Glaze, Lazer, Lavergne, Le Blanc d'Assomption, Le Blanc de Lafourche Interieure, May, Moore, Pilié, Robalan, Rogers, Van Wickle, Waterwood et Winchester avaient voté dans la négative, 25 non ; conséquemment la dite résolution a été adoptée.

Par un message du Gouverneur transmis par M. Ledoux son secrétaire, la Chambre a reçu la communication suivante avec les documens qui l'accompagnent.

BUREAU DE L'EXECUTIF,
7 janvier 1845.

Messieurs du Sénat et de la Chambre des Représentans,

Je vous transmets ci-inclus les délibérations de la législature de la Caroline du Sud, relatives à certaines résolutions concernant le droit de l'Etat et de celui-ci, adoptées par la législature de l'Etat du Massachusetts. Aussi il est vraiment étrange qu'un Etat s'arroge le droit de contrôler l'exécution et contester la validité des lois d'un autre Etat. Une pareille tentative doit être reprouvée par tous les citoyens, non seulement parce qu'elle est contraire à tous les principes, mais parce qu'elle tend à détruire la paix de l'Union.

Je crois devoir vous transmettre en même temps deux lettres que j'ai reçues d'un individu qui s'annonce comme l'agent chargé dans cette ville du vertu des résolutions susdites. Bien que j'aie envoyé les lettres, je n'ai pas que je considère cet individu ou ces lettres dignes d'attirer votre attention, ni que j'ai l'intention de donner de l'écrit à sa mission; mais c'est afin que vous considériez si cet incident n'est pas de nature à exiger que vous passiez de nouvelles lois qui à l'avenir puissent garantir l'Etat des entreprises d'un démagogue de cette espèce.

A. MOUTON.

Sur motion de M. Winchester le dit message et les dits documens qui l'accompagnent ont été référés au comité judiciaire.

Par un message du Sénat transmis par M. Davis son secrétaire, le Sénat a informé la Chambre qu'il a adopté le rapport du Sénateur Crusat, relatif à la conduite de M. Bouligny, sénateur de la Louisiane et député de la Caroline du Sud.

M. Cruzat, au nom d'un comité réuni, nommé pour prendre les arrangemens nécessaires pour la célébration du 8 janvier, a informé la Chambre le rapport suivant recommandant un programme pour la procession.

Le comité réuni, nommé par le Sénat et la Chambre des Représentans, a l'honneur de rapporter qu'il a adopté le programme suivant, et qu'il a pris les arrangemens nécessaires pour la célébration du 8 janvier, qui aura lieu à la cathédrale St. Louis, et que la procession se formera à cheval à la maison d'Etat, à 11 heures A. M. sous la direction du major Peire, sheriff de la Cour Criminelle, procédera par le coté Sud de la rue du Canal, pour Nord-Ouest de la rue Royale, coté Nord de la rue St. Pierre, à l'entrée Est de la Place d'Armes, à travers laquelle elle passera pour se rendre à la Cathédrale.

M. CRUZAT,
Rapporteur de la part de la Chambre des Représentans.

M. SLIDELL,
Rapporteur de la part du Sénat.

Sur motion, ce rapport a été adopté.

Le greffier a dès chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Morgan a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé :

Acte pour pourvoir à l'adoption de système des écoles normales gratuites dans cet Etat.

L'Orateur a nommé MM. Barthe, Fluker, Winchester, Gayarré et Campbell, membres du comité réuni à qui a été référée cette partie du message du Gouverneur, relative à la Convention du Texas.

Sur motion, ce rapport a été adopté.

M. Campbell ayant obtenu la dispensation des règles, a présenté un mémoire signé par plusieurs citoyens des paroisses St. Landry et Calcasieu, sollicitant le usage de J. A. Glaize, représentant des paroisses St. Landry et Calcasieu.

Sur motion, ladite pétition a été référée au comité sur les élections.

M. Morgan a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé :

Acte pour faciliter la perception des taxes de paroisse dans parties non remises, et un

Acte pour changer la manière de tenir les élections générales dans la paroisse d'Est Baton-Rouge.

M. Howell a aussi donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé :

Acte pour faire revivre la charte de l'église protestante épiscopale de la paroisse d'Ouest Feliciana, connue sous la dénomination et titre de "Grace Church of St. Francisville."

M. Duvignaud a aussi donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé :

Acte pour amender les actes intitulés acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 17 février 1836 et autres actes amendant ledit acte, approuvés le 8 mars 1836.

Par un message du Sénat, transmis par M. Davis son secrétaire, la Chambre a été informée du concours du Sénat au rapport du comité réuni nommé pour prendre des arrangemens pour la célébration de l'anniversaire du 8 janvier 1815.

M. Winchester a fait la motion que la Chambre procède à l'élection d'un commis aux minutes, et a nommé M. J. R. Vienne comme candidat à cette place.

M. Morgan a nommé M. E. Eastin.

Chacun des membres présens ayant déposé son vote dans la boîte du scrutin, MM. Winchester et Pilié ont été nommés vérificateurs.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que sur 54 votes, M. J. R. Vienne en avait obtenu 31, M. E. Eastin, 20,
Et 3 en blanc.

M. Vienne ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu commis aux minutes.

Sur motion de M. Winchester, la Chambre a procédé à l'élection de deux traducteurs.

MM. Louvet, Layet, Pecquet, Ogden et Meynier ont été annoncés comme candidats.

Chacun des membres présens ayant déposé son vote dans la boîte au scrutin, sur motion deux vérificateurs ont été nommés.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que, sur 54 votes,

M. J. E. Layet avait obtenu 46 votes.
A. Meynier, do. 25
Pecquet, do. 18
F. Ogden, do. 10
E. Louvet, do. 9

M. John E. Layet ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu un des traducteurs de la Chambre des Représentans.

Aucun des autres candidats n'ayant obtenu la majorité requise, sur motion de M. Crossman, la Chambre a procédé à un second scrutin.

M. Marks a alors annoncé qu'il était autorisé à retirer le nom de M. Ogden comme candidat.

Chacun des membres présens ayant déposé son vote dans la boîte du scrutin, sur motion, deux vérificateurs ont été nommés.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que, sur 54 votes,

MM. Ogden avait obtenu 14 votes.
Prevost, do. 12
Stillé, do. 6
Bouligny, do. 6
Kennedy, do. 17
Hoard, do. 26
Howe, do. 7
Dégas, do. 9
Olivier, do. 9
Née, do. 13
Déjean, do. 7
Faure, do. 4
Foynet, do. 4
Estin, do. 6
Bisson, do. 8
Blanc, do. 1

M. Stille étant le seul candidat qui ait obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu commis aux enrôlemens.

Sur motion, la Chambre a procédé à un nouveau balletage.

Chacun des membres présens ayant déposé son vote dans la boîte du scrutin, il a paru que, sur 54 votes,

MM. Ogden avait obtenu 18 votes.
Prevost, do. 29
Wikoff, do. 11
Terry, do. 11
Kennedy, do. 11
Hoard, do. 25
Dégas, do. 14
Née, do. 4
Déjean, do. 9
Faure, do. 1
Estin, do. 4
Henry, do. 4
Howe, do. 6
Bisson, do. 4
Bouligny, do. 1
Olivier, do. 1
Blanc, do. 1

M. Wikoff étant le seul candidat qui ait obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu commis aux enrôlemens.

La Chambre a alors procédé à un troisième balletage.

Chacun des membres présens ayant déposé son vote dans la boîte du scrutin, il a paru que sur 54 votes,

MM. Hoard avait obtenu 33 votes.
Ogden, do. 19
Prevost, do. 1
Terry, do. 8
Kennedy, do. 5
Howe, do. 1
Dugas, do. 1
Déjean, do. 1

M. Hoard ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu commis aux enrôlemens.

La Chambre a alors procédé à un quatrième balletage.

Les noms de MM. Kennedy, Déjean et Terry ont été retirés comme candidats.

Chaque membre présent ayant voté,

Sur motion, deux vérificateurs ont été nommés.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que, sur 54 votes,

MM. Ogden avait obtenu 14 votes.
Prevost, do. 12
Stillé, do. 6
Bouligny, do. 6
Howe, do. 7
Dégas, do. 9
Olivier, do. 9
Née, do. 13
Déjean, do. 7
Faure, do. 4
Foynet, do. 4
Estin, do. 6
Bisson, do. 8
Blanc, do. 1

M. Dugas ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu commis aux enrôlemens.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain, 10 heures A. M.

MERCREDI, 8 janvier 1845.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Stillé, la Chambre a été dispensée de la lecture du journal.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain, 10 heures A. M.

GROCERS DETAILANTS, ATTENTION.
Rendez vous Samedi, le 11 janvier 1845, à 11 heures P. M. à la Mairie.

☞ Nous vous invitons à faire connaître nous, à ne pas payer votre taxe municipale avant lundi prochain. Nous tant à la justice de plusieurs honorables membres du conseil général, qui devront s'occuper sous peu de cette affaire et de rappeler la résolution qui nous taxe injustement à $100 par an, comme exhorbitante eu égard à notre commerce.

Tous ceux d'entre nous qui désirent seconder les vrais amis du peuple, et voir de près pour les bien connaître les ennemis des classes laborieuses, sont invités à se porter en masse samedi, à 11½ heures P. M. au conseil général qui s'assemblera à l'heure susdite.

17 jan—3 PLUSIEURS GROCERS.

Institution Garreau.

Rue des Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine.

LES nombreux professeurs attachés à cet établissement, tant les seuls sciences et connaissances apprises à toutes les branches de l'éducation, lui ont donné un accroissement rapide. La discipline sévère qui y règne et qui est si généralement reconnue dans les autres institutions, le recommandent à l'attention de tous les pères de famille.

Des cours de français et d'anglais dirigés par des professeurs d'un mérite reconnu, sont ouverts tous les jours, matin et soir, depuis six heures jusqu'à huit. Voir le prospectus de l'établissement chez M. Delhers, libraire, encoignure Ste. Anne et Royale. 17 jan

---

A VENDRE—LA MAISON de famille et le TERRAIN. Ne sa, rue des Bons Enfants, près la rue Bagatelle, Troisième Municipalité. S'adresser à J. M. ROBINSON,
17 jan—3o No. 10, Ville Levée en face de la Douane

Cosmorama à vendre.

AVIS aux amateurs des industries ou comptant—Avis aussi à Messieurs les voyageurs qui pourront gagner de l'argent presque sans frais de voyage.

Ce COSMIRAMA, contient seize grands et beaux tableaux de nature, lesquels sont très variés et dont ci-après la note des principaux :

2 Batailles entre les Autrichiens ;
8 beaux sujets Hygrophyle ;
Les plus beaux sujets des généralités de Napoléon ;
Les principales vues de la Havane ;
Paris, Bordeaux, &c. &c. Le tout installé avec un décor de Théâtre.

CHAMBRE NOIRE A VENDRE.

Le même a l'honneur d'offrir au public, une Chambre noire, dite LE MONDE VIVANT. Laquelle est très portative et amusant dès personnes.

L'on vendra le tout ensemble ou séparément. S'adresser rue des Grands Hommes, No. 102, entre Union et Français, ou au bureau de cette feuille. 17 jan-3

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie habitation située à environ un mille de Carrollton, mesurant trois arpens de face sur deux arpens de profondeur, avec une maison de maître, cuisine, écurie, magasin, poulailler, pigonnier et autres. La dite habitation est très bien entourée, et peut qu'il y a un grand verger en jouissance, plusieurs arbres fruitiers, tels que : pêchers, oranges, figuiers, etc. Le tout en très bon état. Pour plus ample renseignement et conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à G. L. Deschapelle sur les lieux ou à A. QUILLOTTE, Esq., Nouvelle Orléans.
17 jan—8 (bureau de l'Inspecteur de Farine.)

Les Mystères de Paris.

EDITION complète et illustrée en deux gros volumes in-8 richement reliés, démonstrations évangéliques 16 vol. in-4o. Traité pratique du magnétisme animal, par Aubin Gauthier, ouvrage nouveau, (1845).
Concordance des Codes de Commerce, français et étranger, et complète celui de la Louisiane, par Antoine de St Joseph.
Concordances des codes civils, idem par le même.
En vente chez LELIEVRE,
Encoignure Royale et St. Anne.

EN débarquement du navire St Andrew, de Bordeaux, 16 barriques vin de Bordeaux de Château Laffite, Léoville, Margaux et Pauillac, 1834, — 40 dito de St Estèphe, 27 demi barriques de Pauillac, Médoc et St Emilion, 65 barils vin blanc de Haut Sauterne, Sauternes et Haut Barsac, 50 caisses vin rouge de Margaux, Médoc, St Julien et St. Estèphe, 65 caisses liqueurs assorties, Champion et St. Pierre, 90 caisses trois à trois de vieux Cognac, 50 caisses cerises à l'eau de vie, 50 dito brandy, 30 dito kirsch ; 9 balles de 100 bouteilles bouchées assorties, 14 demi pipes cognac, marque Pierre Godard & Cie, 9 quarts dito dito dito, à vendre par DABAN, QUEYROUZE & Co.
17 jan 11 à 18, St Louis.

CAFE de Rio—18,000 sacs, chargement des navires Cato, Verona, Maid of Orleans et Hortense, à vendre en magasin par GEO. GREEN & BROTHER,
17 jan 84, Gravier

HUILE d'olive—250 paniers reçus directement des manufactures, et débarquement du Hortense, à vendre par GEO. GREEN & BRO
17 jan 93, Commune

CAFE Java—300 sacs vieux café à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
17 janv 90, Gravier

EN débarquement du navire Charlemagne, de Bordeaux, 50 barils vinaigre de vin blanc, supérieur, à vendre par DABAN, QUEYROUZE & Co.
17 janv 11, et 18, St Louis

COTON Rowell—Osnaburgs 7/8, 4/4 et crocus, bleuys et blancs et autres articles, Indiennes, Laurentz et Tête d'Indien, idem Washington Brack, à vendre par
17 jan BARROD, BARLING & Co, 49 Commune.

COMMERCE.

A VIS — Messieurs J. C. STOUT et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er. septembre 1844—3o CHARLES ODIER & Co.

FARINE—200 barils farine supérieure, de St. Louis, à vendre par G. R. BUCHANAN & Co.
17 jan 82 Tchoupitoulas

CHANVRE—200 balles supérieur, blanchi au serein, à vendre par G. R. BUCHANAN & Co.
17 jan 82 Tchoupitoulas

TOILE et Etoile d'Emballage, de différentes marques, à vendre par G. R. BUCHANAN & Co.
17 jan 82 Tchoupitoulas

CORDE—200 rouleaux à vendre par G. R. BUCHANAN & Co.
17 jan 82 Tchoupitoulas.

CHANDELLES—80 caisses chandelles de composition, à vendre par G. R. BUCHANAN & Co.
17 jan 82, Tchoupitoulas.

INDIGO en surons Caracas et caisses Manille, à vendre par G. R. BUCHANAN & Co.
17 jan 82, Tchoupitoulas

VIEUX WHISKEY BOURBON—20 barils très supérieur, à vendre par G. R. BUCHANAN & Co
17 jan 82, Tchoupitoulas.

CHAMPAGNE Al—Grand mousseux, de la célèbre marque de Lanson, père et fils de Rheims 100 paniers de 12 bouteilles, en débarquement du navire Turquin du Havre, à vendre par J. A. BRAUD & LANDRY,
17 jan 67 St Louis.

CAFE—118 sacs en débarquement du brick Merchant, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
5 jan 48, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—De toutes qualités et genres, à vendre constamment par J. M. CABALLERO,
14 janv 32, Vieille Levée

TABAC de la Havane en Feuilles—Vieilles de Abajo, pour capes et tripes, de qualité supérieure, à vendre par J. M. CABALLERO 32 Vieille Levée

CIGARES PRINCIPES véritables, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
14 jan 32 Vieille Levée

SUCRE Havane, jaune et brun à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,
14 janv 32, Vieille Levée

FARINE—110 barils farine de St. Louis, City Mill, en débarquement du Wind Cloud, à vendre par HULL N. & WOODRUFF, 60, Camp
14 janv

PLOMB en barres et de chasse—72 barillets plomb de chasse fin, 41 barillets chevrotines, 25 barillets plomb en barres, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
14 janv 48, Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane 9 balles Vieilles de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Tiki, à vendre par FRANCIS LAMPRE,
14 jan 27, Vieille Levée

TABAC Havane—38 sacs excellent cigare vert, de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Tiki, à vendre par FRANCIS LAMPRE,
14 janv 27, Vieille Levée

HUILE à tabneurs—90 barils à vendre en magasin, par HULLIN & WOODRUFF,
14 janv 60, Camp

PEINTURE verte—70 barillets, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
14 janv 30, Vieille Levée

HUILE de spermaceti—110 gallons pour hiver à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
14 janv 30, Vieille Levée

ACIDE tartarique, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
14 janv 30, Vieille Levée

ROUGE de plomb—30 barillets à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
14 janv 30, Vieille Levée

EAU DE VIE de Cognac—12 quarts Castillon, de 1st preuve, en débarquement du navire Créole, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
10 janv 30, Vieille Levée

VIN ROUGE—15 barriques à double fond, ordinaire, 6 barriques vieux et supérieur, en débarquement du Créole, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
10 janv 30, Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque—Une pipe vieux rhum, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
10 janv 30, Vieille Levée

VINS & LIQUEURS—Margaux et Château Margaux en caisses, St. Julien, Médoc, Sauterne, Bourgogne, Chambertin, Champagne de la vérité, marque de Napoléon, vine supérieurs de Hock, absinthe, anisette, liqueurs douces assorties, &c. &c., à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras.
10 janv

TABAC HAVANE—Un assortiment de meilleur Vieilles de Abajo, constamment en vente par E. JOHNS, 110 Poydras.
10 janv

SUCRE HAVANE—25 caisses, jaune, supérieur, en main à vendre par E. JOHNS,
10 janv 110 Poydras.

SUCRE de la Havane blanc et terré, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
10 jan

NATTES d'Alicante—50 balles Nos 1, 2 et 3, en magasin, et à vendre par B. VALLS, 26 Commune
10 jan

BINGES à natter, à vendre par B. VALLS, 26, Commune
10 jan

GENIEVRE DE HOLLANDE—Bouteilles, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
10 jan

CIGARES de la Havane—De toutes qualités à vendre par B. VALLS,
10 jan 26 Commune

HUILE d'olive—en panier, à vendre par B. VALLS, 26, Commune
10 jan

HUILE D'ANIS—A vendre par B. VALLS, 26, Commune
10 jan

PAPIER pour Cigarettes—A vendre par B. VALLS, 26, Commune
10 jan

BOUCHONS—en sacs de 1000, à vendre par B. VALLS 26, Commune
10 jan

GRAINES pour Oiseaux—A vendre par B. VALLS, 26 Commune
10 jan

CONFITURES de la Habane—11 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
10 jan

GUABA—Pate et Guaba, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
10 jan

GUADURA—A vendre par B. VALLS,
10 jan 26, Commune

SAVONS—375 caisses de la marque Winchester, savon de Boston, à vendre par
10 janv E. TROISGROS, 29 Vieille Levée

CAFE Java—80 sacs vieux café Java, en débarquement de l'Octave, de New York et à vendre par
10 janv E. TROISGROS, 29 Vieille Levée

EN débarquement du navire Fajardo, de Cayenne Nouvelle Grenade et Bordeaux et à vendre par les soussignés : 20 barils vin rouge, 9 dame de vin blanc, de vinaigre
10 janv AUGT. MOLIER, No. 81 Louis

DAMEJEANNES—400 damejeannes en débarquement du navire Manchester, à vendre par
10 janv 103, Royale

RUM par les derniers arrivages et à vendre par le sous-signé : 3000 bottes antillaises à 1 dollar en bottes et demi bottes de la marque bien connue B. Gallous.
10 janv W. M. ROGERS, 92, St. Louis

EN débarquement du navire Charlemagne, de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 200 barriques vin rouge Montferrand, 45 demi de vin blanc Barsac, 4,46 paniers bouteille d'olive, 66 paniers bouteilles fine et ordinaires, 8 caisses prunes en pulpes et demi pelées.
10 jan—6 AUGT. MOLIER, rue St Louis.

CHANDELLES—648 caisses blanc de baleine, en débarquement du navire Hygiene, à vendre par
10 janv W. FROST & Co
28, Vieille Levée

CHAUSSETTES—30 douzaines chaussettes en laine Circassienne, en débarquement du Circorcus et à vendre par W. FROST & Co
10 janv 28 Vieille Levée

PLATILLAS à Brabannas—Quelques caisses, ayant droit au drawback, à vendre par SMITH BRYAN,
10 jan 20 Douane.

LISTADOS—Quelques caisses à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane
10 jan

EAU de Parfums—88 bottes de Musc, Fleche et Orange, en débarquement du navire Bolivar, à vendre par ROBERTS & HALL,
10 jan 75 Magasins

LIQUEURS—3 poinçons de rhum de la Jamaïque 1 de Whiskey d'Irlande 4 pipes de genièvre, 26 demi pipes et 25 quarteurs d'eau de vie, à vendre par ROBERTS & HALL,
10 jan 75 Magasins

EPICES—Clous de girofle, poivre, gingembre en racine, piment et Cassie à vendre par ROBERTS & HALL,
1 0 jan 75 Magasins.

EPICES MOULUES—Muscade, Cayenne, poivre, Gingembre, clous de girofle, piment, Kis, à vendre par ROBERTS & HALL,
10 jan 75 Magasins

VINS—Malaga, Lisbonne, Madère, Port, Sherry, Cintra, Sicile sec, en pipes, demi-pipes et en caisses à vendre par ROBERTS & HALL,
10 jan 75 Magasins

CIGARES HAVANE—Reçu par les importations récentes et à vendre par le soussigné 500,000 Cigares Havane, de qualités supérieures et de marques suivantes :
Reuchtrei, regalia et fortes—La Ingenuidad, idem—Le Intelligencia, idem—La Fama, regalia, cazadores et fortes et militar—La Diana, regalia, canones et militar—La Vanguardia, regalia et militar—Escuisinos, regalia, caballeros et militar—La Estrella, regalia—La Historia, regalia—El Regalo, regalia, imperiales, conquistadores, canones, fortes, regalia—La Mianza, regalia—Upman (Woodville) regalia, bayonetas et militar
10 janv E. JOHNS, 110, Poydras.

PLOMB de chasse et en barres 84 barillets petit plomb; 30 de gros plomb; 8 de plomb en barres, en debarquement du steamer Walnut Hill, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
10 jan 48, Vieille Levée.

VIN—500 caisses claret, ayant droit au draw back, à la douane, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 jan 84, Tchoupitoulas.

VINS Français et liqueurs—Vins en barriques et caisses, vin blanc en barils, liqueurs assorties excellentes, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 jan 84, Tchoupitoulas.

COLS ET ENTREDEUX—Quelques cartons de cols et cousus, entrecous et bandes, en magasin et à vendre par J. M. ROBINSON,
10 janv 30 Douane

WOOD & SIMMONS, No. 80, rue des Magasins, offrent à vendre, en débarquement du navire J. Waintright, 63 tierçons riz, nouvelle récolte et superfine.
324 barres fanon commune.
En débarquement du brick Ann, 25 barils eau de vie ancienne, 1re preuve, et du Cayenne, 200 sacs Café Rio, fin vert.
10 jan

AMANDES—13 grandes balles amandes douces, en cosques, en débarquement du navire Edinburg, de Marseille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
7 janv 84, Vieille Levée

CAFE de la Havane, nouvelle récolte, reçu par le steamship Alabama, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
3 janv 84, rue de la Vieille Levée

DEMI-BAS DE LAINE—8 caisses, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins
14 dec

BLANC de plomb—180 barils à vendre par SMITH BRYAN & Co.
janv 20 Douane

WHISKEY de Monongahela—40 barils vieux à vendre SMITH BRYAN & Co.
janv 20 Douane

PORTER de Londres—50 barrils en bouteilles de pinte et chopine, à vendre par SMITH BRYAN & Co.
5 janv 20, Douane

EAU DE VIE de pêche—50 barils à vendre par SMITH BRYAN & Co.
6 janv 20, Douane

EAU DE VIE et Genièvre—50 barils première preuve à vendre par SMITH BRYAN & Co.
janv 20 Douane

HUILE à tanneurs—10 barils, à vendre par SMITH BRYAN & Co.
6 janv 20 Douane

FRUITS ASSORTIS—Conservés dans leur jus, à vendre par JORDY & BRASIER,
janv 10, rue Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—Cerises, abricots et prunes assortis, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, rue Conti

LIQUEURS ASSORTIES—Anisettes, maraschino, cafrèque et guignolet, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, rue Conti

SARDINES en grandes et demi boîtes, capes à l'huile, petits pois conservés, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, rue Conti

A VENDRE sujets au remboursement des droits—Eau de vie de Cognac, des diverses marques, en 1re, 2me, 3me preuve, en quarts et demi pipes; de Bordeaux, 1re, 2me, 3me preuve, en quarts et demi pipes; de Pacet, Castillon et Lot, 4me preuve, en demi pipes; de rhum, très vieille et supérieure, en demi pipes, de Jamaïque et Hennessy, 2me preuve, en demi pipes, de Jamaïque et demi pipes, de Jamaïque et demi pipes, de Jamaïque et